

COMMUNIQUE de PRESSE

Mesures mises en place par l'État dans le Morbihan pour faire face à la situation de l'ostréiculture

Dans la continuité des rencontres mises en places depuis le début de la crise ostréicole dans le Morbihan, à la mi-décembre 2019, Patrice Faure, préfet du Morbihan, a réuni le 15 janvier dernier à Lorient, les professionnels et acteurs du domaine de l'ostréiculture, les élus des communes et intercommunalités concernées, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les services de l'Etat*.

L'objet de cette rencontre visait à faire un **état des lieux actualisé des fermetures/réouvertures des zones de cultures marines, et plus globalement de la situation sur le terrain**, mais avant tout à présenter les **mesures décidées pour résoudre de manière durable la crise sanitaire traversée actuellement par le secteur ostréicole**.
Pour rappel, au 15 janvier, 11 zones de pêche aux coquillages du Morbihan sont actuellement fermées et une a été réouverte. Les informations détaillées sont disponibles sur www.morbihan.gouv.fr

Ainsi, quatre volets de mesures, concernant les contrôles, l'assainissement, l'alerte et l'accompagnement financier des entreprises, **ont été présentés par le préfet du Morbihan** lors de la réunion.

Volet Contrôles

- Demande de **renforcement du service Police de l'eau** de la DDTM pour renforcer les contrôles
- **Modèle de courrier pour les maires à l'attention des propriétaires refusant les contrôles «Assainissements non collectifs (ANC)»** pour rappeler que leur refus de se soumettre constitue une infraction pénale
- **Intervention rapide sur les habitations non conformes à l'ANC** ayant dépassé les délais de mise aux normes, et ce, malgré les mises en demeure des EPCI
- **Contrôles des bateaux de plaisance dans les ports** afin de vérifier ceux qui font l'objet de location sans navigation (de type *Airbnb*)

Volet Assainissement

- A l'issue d'une réunion technique, programmée le 24 janvier prochain, **priorisation rapide des sites d'assainissement nécessitant des travaux**
- **Financement des travaux d'assainissement prioritaires** avec l'appui, sur plusieurs années, de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR)
- Mobilisation du volet judiciaire, en cas de dépôt de plainte d'ostréiculteurs pour des dysfonctionnements d'ANC
- **Mise en place d'une cellule Etat / EPCI / Comité Régional Conchylicole** pour améliorer la circulation de l'information
- Travail technique avec l'Agence de l'eau afin de **faciliter la mobilisation de crédits notamment pour la rénovation des réseaux**

Volet alerte

- Réflexion sur la **mise en place d'un système d'alerte des professionnels en période de risque norovirus** leur permettant de prendre les mesures nécessaires
- **Information automatique de la profession en cas de débordement de réseau**

.../...

Accompagnement financier des entreprises

- **Rappel des aides mobilisables identifiées (chômage partiel...)**
- Compte tenu de l'impact de la situation sur les marchés, **la demande d'exonération de redevances domaniales**, portée par le Comité Régional Conchylicole, sera remontée **pour l'ensemble des entreprises du Morbihan**

Par ailleurs, les réunions de concertation de ce type seront maintenues à un rythme trimestriel pour suivre l'avancée des travaux.

Par ces actions fortes, le préfet du Morbihan et les services de l'Etat affirment leur volonté d'être **aux côtés des professionnels de l'ostréiculture et de leurs partenaires**. Ils entendent tout mettre en œuvre pour que cette profession puisse, à l'avenir, **continuer à produire et mettre en vente sereinement ses coquillages, produits d'exception qui font la renommée du département**.

**Représentants du Comité Régional Conchylicole, Auray-Quiberon Terre Atlantique et certains maires concernés, Communauté de Communes Blavet-BelleVue-Occéan et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ifremer, Agence de l'eau, sous-préfecture de Lorient et services de l'Etat (DDTM, DDPP...)*

